

# LA REVALORISATION : TOUJOURS UNE URGENCE !

## VOUS AVEZ DIT RENDEZ-VOUS SALARIAL ?

Le 2 juillet, à l'occasion d'un prétendu rendez-vous salarial, le Gouvernement a officialisé son refus d'augmenter les salaires des agents de la Fonction publique : pas de dégel de la valeur du point d'indice, aucune mesure générale, pas d'abrogation du jour de carence... **Un blocage synonyme de perte de pouvoir d'achat** pour l'ensemble des fonctionnaires, inacceptable pour la FSU !

Les mesures dites PPCR (amélioration des carrières,

revalorisation de la grille indiciaire) n'ont été qu'un premier pas vers **une revalorisation, qui n'est toujours pas au rendez-vous**. Le décrochage des rémunérations par rapport aux autres pays de l'OCDE se poursuit. **Les mesures de carrière elles-mêmes sont insuffisantes** : l'accès de tous à la hors-classe doit être statutairement sécurisé et les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être élargies.

## PRIMES : ATTENTION AUX PIÈGES !

Lors de la présentation des conclusions du Grand Débat National, le président de la République avait évoqué une augmentation du salaire des enseignants, dans la perspective de la réforme des retraites. Dès cet été, **Jean-Michel Blanquer pourrait annoncer une augmentation des primes des enseignants**, en tentant un coup de billard à plusieurs bandes : revaloriser les enseignants à court terme et tenter de limiter la casse à moyen terme, pour ceux qui pourraient bien être les grands perdants de la réforme des retraites. En effet, dans le système de retraites par points (contesté par la FSU), les primes auront un poids non négligeable dans le calcul du montant de la future pension des actifs. **Mais attention aux pièges ! Les primes, souvent attachées à des fonctions particulières moins occupées par les femmes, aggravent les inégalités salariales**, en particulier entre hommes et femmes. Elles sont aussi **un redoutable outil de management** et mettent en concurrence les personnels. À l'heure où de plus en plus de collègues refusent d'être professeur principal (augmentation

de la charge de travail, perte de sens de cette mission dans un contexte de réformes tous azimuts, substitution aux Psy-ÉN), **une augmentation de la part modulable de l'ISOE offrirait aux chefs d'établissement un outil de pression pour tenter de contraindre les professeurs à accepter cette mission**. Enfin, les primes ne permettent en rien de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées : elles ne sont qu'un **mirage de revalorisation !** Pour bénéficier à tous et limiter l'individualisation de la rémunération, la revalorisation de la rémunération doit être principalement indiciaire. Alors que tous les signaux sont au rouge (voir ci-dessous), le Gouvernement ne répond en rien à nos revendications de revalorisation salariale, qu'il est possible de financer par d'autres choix politiques et économiques. **Les campagnes du SNES-FSU ont permis de mettre la question salariale sur le devant de la scène. Amplifions la mobilisation** pour une revalorisation d'ampleur de nos traitements et de nos métiers.

**À niveau de qualification égal, les professeurs, CPE et Psy-ÉN sont nettement moins payés que les autres cadres, publics ou privés !**



Source : [https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports\\_annuels/2017/Rapport\\_annuel-FP\\_2017.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2017/Rapport_annuel-FP_2017.pdf)

## DÉCLASSEMENT SALARIAL : DES CHIFFRES ACCABLANTS !

- En 1982, les professeurs certifiés, les CPE et les Psy-ÉN débutants gagnaient 2,1 fois le SMIC, aujourd'hui c'est **1,2 fois le SMIC**.
- En 15 ans, du fait des mesures prises (gel du point d'indice, augmentation des cotisations retraites...), **les enseignants ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire**.
- Le salaire net mensuel moyen d'un enseignant est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du privé.
- **Le salaire horaire moyen réel des enseignants est inférieur au salaire horaire moyen : 15,06 € seulement !** en prenant en compte la réalité du temps de travail, soit 42h53 selon une enquête de la DEPP.
- Nouveau gel du point d'indice en 2018-2019 + augmentation de la retenue pour pension civile = **nouvelle baisse de nos salaires** début 2019 !

## LES REVENDICATIONS DE LA FSU

- Plan de revalorisation de la valeur du point d'indice
- Attribution de 30 points d'indice supplémentaires sur l'ensemble de la grille
- Amélioration des déroulements de carrière
- Augmentation du minimum Fonction publique
- Abrogation du jour de carence



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN